

Conseil Municipal du 28 février 2020

Absents sans procuration : Mme Durrant et M. Héraud

Absents avec procuration : Mme Hazendonk et M. Terminière

La séance est ouverte à 20h30.

1 - Vote des comptes de gestion 2019 (général et assainissement)

Le CM approuve les comptes de gestion dressés par le receveur qui sont identiques aux comptes administratifs.

2 - Vote des comptes administratifs 2019 (général et assainissement)

a) Budget général :

Fonctionnement : il avait été prévu au BP 2019 en dépenses et recettes la somme de 744 063 €. En définitif, le total des recettes réalisées s'élève à 632 350,07 € et en dépenses réalisées à 512 917,93 € pour 2019.

Investissement : il avait été prévu au BP 2019 en dépenses et recettes la somme de 660 578 €. En définitif, le total des recettes réalisées s'élève à 495 807,18 € et en dépenses réalisées à 302 704,40 € pour 2019.

b) Budget assainissement :

Fonctionnement : il avait été prévu au BP 2019 en dépenses et recettes la somme de 59 405 €. En définitif, le total des recettes réalisées s'élève à 53 923,54 € et en dépenses réalisées à 58 789,33 € pour 2019.

Investissement : il avait été prévu au BP 2019 en dépenses et recettes la somme de 274 690 €. En définitif, le total des recettes réalisées s'élève à 30 843 € et en dépenses réalisées à 38 072,75 € pour 2019.

Après débat, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2019.

3 – Vote pour l'affectation du résultat de fonctionnement

Le CM décide d'affecter 199 718,76 € à la section de fonctionnement du BP 2020 au 002 et d'affecter l'excédent de 1630,90 € à la section d'exploitation du BP assainissement 2020 au 002.

4 – Demande de subventions pour un voyage scolaire

Le collège François Mitterrand (Montbron) nous informe qu'il organise du 02 au 05 juin prochain un voyage pédagogique en Savoie pour les classes de quatrième. Deux élèves domiciliés sur notre commune : LAPLACE Johan (village des Limousines) et HERAUD Florent (Terres du Loup) y participeront.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 50 € par élève (100 € au total).

Cette somme sera réglée en dépenses de fonctionnement, à l'article 6574, sur le BP 2020, et directement sur le compte bancaire des familles. Les subventions ne transitent plus sur la comptabilité du collège.

5 – Questions diverses

a) Heures supplémentaires

En raison du passage à 80% de M. NIORT et malgré l'arrivée de M. RICHARD au 1^{er} mars 2020, il est nécessaire que M. COMPAIN effectue des heures supplémentaires afin de réaliser les travaux d'élagage très nombreux sur notre Commune. Après débat, Le Conseil Municipal autorise M. COMPAIN à effectuer des heures supplémentaires sur les 3 mois à venir et dans le respect de la législation en vigueur.

La séance est levée à 22h.



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Denis DONNARY".

LE MAIRE
Denis DONNARY